

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-01

Objet de la Délibération
Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le six février deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Said BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Christophe SEVIN (suppléant de Mirianne BONHOMMET – Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Pérvy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir : Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Hubert JOLLIET (Chevilly); Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy), Mathieu NOËL (Bucy-St-Liphard).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Yvon STEVEN.

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu les articles L. 5741-1 et L. 5711-1 du CGCT précisent qu'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural est soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le



ID : 045-200075869-20250225-25_01-DE

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux débats
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

Section de fonctionnement

1) Les charges à caractère général (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2025 sera marquée par l'adoption du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour lequel une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée en 2023. L'année sera marquée par la mise en œuvre des actions de ce PCAET (actions différenciées entre les deux communautés de communes et le Pays Loire Beauce). Il conviendra de prévoir des crédits pour envisager la mise en œuvre de certaines actions du PCAET (cycle de conférences, etc.).

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions, le Pays Loire Beauce amorcera en 2025 une réflexion sur l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (dit « PAT ») (mesure 45 du programme d'actions du PCAET). La mise en œuvre de ce PAT sera soutenue par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (mesure 5-4), le programme LEADER et se fera en cohérence avec le PAT « Mangeons Loiret ». Il s'inscrit dans la continuité des actions menées par le Pays Loire Beauce sur le gaspillage alimentaire (2016) et le développement d'une alimentation locale et de proximité (2019-2021).

Le Pays Loire Beauce a organisé le déploiement du programme

Watty à l'école :

- en 2023-2024 → 24 écoles, 110 classes, 2 535 élèves
- en 2024-2025 → 30 écoles, 122 classes, 2 710 élèves.

Il appartiendra aux élus de décider s'ils envisagent, sous réserve des financements du programme LEADER et du Département du Loiret, de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2025-2026.

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce organisera en 2025 la deuxième édition du projet « Plant'action » (projet visant à inciter les agriculteurs, entreprises, associations collectivités et particuliers à planter des arbres).

Pour cela, un appel à projets sera lancé de février à avril afin de connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce passera la commande groupée en septembre, se fera « rembourser » par le CRST 2023-2029 et demandera aux bénéficiaires de payer le reste à charge.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation

6 février 2025

Numéro de la délibération

25-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

Il sera nécessaire également de s'attacher les services d'un accompagnement technique externalisé pour valider et accompagner les projets de plantation qui seront retenus.

Par ailleurs, le Pays Loire Beauce déploiera en 2025 la cinquième édition de BiodiverCiné, en partenariat avec l'association Valimage (notamment pour l'organisation de la résidence d'artiste).

Dans le cadre du programme LEADER, une phase préparatoire à un projet de coopération transnationale sera menée en partenariat avec d'autres GAL de la région Centre-Val de Loire.

À la suite de l'accord de l'ADEME en 2024, le Pays Loire Beauce poursuivra en 2025 la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial pour les énergies renouvelables thermiques (dit « COT ENR »). Ce COT ENR permet de financer l'installation de système de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie et solaire thermique) et les réseaux de chaleur associés pour tout porteur de projets (entreprises, industries, logisticiens, agriculteurs, serristes, hôtels-restaurants, châteaux, EHPAD, communes, etc.). Toute consommation de chaleur peut être étudiée sous l'angle du COT ENR. Pour cela, la réalisation de préétudes gratuites sera assurée par l'association FIBOIS Centre-Val de Loire dans le cadre de ce COT ENR 2024-2028.

Dans le prolongement du projet LIFE let's go for climate engagé en 2021, il appartiendra aux élus de décider de la possibilité de poursuivre la démarche « énergie citoyenne » en associant différents acteurs : association Energie Partagée pour un accompagnement technique et une sécurisation du foncier des projets d'ENR, l'association ALBATRE (Association Loire Beauce en Action pour la Transition, la Résilience et l'Environnement) pour la mobilisation des citoyens, la sensibilisation, la mobilisation des financements citoyens, la SAS Watt O Centre (comme structure juridique qui porte les installations ENR) et d'autres acteurs en liens avec les énergies renouvelables citoyennes.

Cette démarche devrait permettre de d'installer concrètement des projets d'énergies citoyennes (dans lesquels les communes volontaires et les citoyens seraient parties prenantes), de favoriser l'autoconsommation collective (ACC) tant pour les bâtiments communaux que pour les habitants investis dans les projets et, finalement, de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et l'implication des habitants dans des projets d'intérêts généraux.

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le



ID : 045-200075869-20250225-25_01-DE

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

- 2) **Les charges de personnel (chapitre 012)** concernent les quatre agents du Pays (3,8 ETP) : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargé de mission LEADER et biodiversité, chargée de mission plan climat air énergie territorial.

Le Pays Loire Beauce s'attachera les services d'un stagiaire pour une période maximale de cinq à six mois. Ce stagiaire appuiera le déploiement et la mise en œuvre du PCAET (préparation du PAT, cycle de conférences et sensibilisation autour des enjeux de transition, etc.) et accompagnera l'association ALBATRE dans ses missions.

- 3) **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

- 4) Les recettes de fonctionnement seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction (80%) sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%). Ces fonds viendront du CRST 2023-2029.
- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER, la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation du programme LIFE « Let's go for climate ». Attention, le versement effectif des fonds du programme LEADER 2023-2027 ne seront possibles qu'à l'ouverture de la plateforme de paiements, laquelle doit intervenir en septembre 2025. Il est fortement probablement que certains paiements LEADER aient lieu en 2026.
- La subvention du Département du Loiret (5 000€) pour le déploiement du programme « Watty à l'école 2024-2025 – Ecopousse ».
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR à hauteur de 1,70 € par habitant sur la base de la population municipale 2025.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	34

Date de la convocation
6 février 2025

Numéro de la délibération
25-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2025

Section d'investissement :

Concernant les investissements, il ne semble pas nécessaire, en l'état, de prévoir des dépenses pour le Schéma de Cohérence Territoriale.

En 2025, le PETR récupèrera le FCTVA pour certains équipements : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme.

Il sera proposé de voter le Compte financier unique (dit « CFU ») préalablement avant le vote du Budget Primitif 2025 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2024.

Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra fin mars 2025.

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- Leader France : 750 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 1 000 €

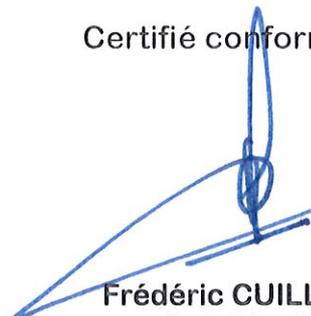
Cotisation 2025 :

Comme cela fut acté lors du comité syndical du 3 avril 2024, les deux Communautés de Communes participeront au fonctionnement du PETR Pays Loire Beauce à hauteur de 1,70 € par habitant sur la base de la population municipale 2025, soit :

- 28 884,70 € pour la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (16 991 habitants en 2025)
- 85 132,60 € pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (50 078 habitants en 2025)

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,



Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

